

REMISE DE DIPLÔMES D.U. EXPERTISE DE JUSTICE À LA COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

le 12 juin 2018

Les promotions 2017 & 2018 en D.U. Expertise de Justice ont été honorées lors de la première remise de diplômes organisée à la Cour d'Appel de Montpellier // L'occasion d'annoncer l'ouverture aux candidatures.



Remise de diplômes DU Expertise de Justice devant la Cour d'Appel de Montpellier

Mardi 12 juin à la Cour d'Appel de Montpellier, Tristan Gervais de Lafond, premier président de la Cour d'Appel de Montpellier, en présence d'Yvan Auguet (Doyen de la faculté de Droit et des Sciences Économiques de l'UPVD), Sébastien Robinne (Vice-doyen), Patrick Jammet (Président de la CEJI-CAM) et Didier Semène (Président de la CECAAM) ont honoré les étudiants du Diplôme Universitaire (DU) Expertise de Justice de l'Université de Perpignan Via Domitia - Antenne de Narbonne, à l'occasion d'une cérémonie de remise de diplômes pour les promotions 2017 et 2018.

- **Un diplôme pour des professionnels**

Le DU Expertise de Justice s'adresse à tout professionnel, inscrit ou non inscrit sur une liste d'experts agréés, souhaitant acquérir ou approfondir les bases de la pratique expertale. Ce diplôme vise à s'assurer de la compréhension de la procédure et de la maîtrise des outils juridiques nécessaires à l'accomplissement de la mission (droit et procédure, pratique de l'expertise de justice, etc.)

- **Des partenariats d'excellence**

Le diplôme est soutenu par l'intervention des magistrats de la Cour d'Appel de Montpellier, des tribunaux de grande instance de Narbonne et Perpignan ainsi que du tribunal administratif de Marseille, auprès des étudiants stagiaires. Les compagnies régionales d'experts soutiennent également la formation, en particulier la Compagnie des Experts de Justice Inscrits près la Cour d'Appel de Montpellier (CEJI-CAM) et la Compagnie des Experts Inscrits près la Cour Administrative d'Appel de Marseille (CECAAM).

La formation se déroule les jeudis et vendredis d'octobre à février, toutes les trois semaines. Tout professionnel peut candidater dès lors qu'il est titulaire du diplôme de niveau Bac +2 ou qu'il peut faire valoir trois années d'expérience professionnelle. Une fois le titre d'expert judiciaire conféré par les cours d'appel, les professionnels des divers

domaines (agriculture, art et culture, bâtiment, industries, santé, économie et finance, interprétariat...) peuvent ainsi faire valoir leur compétence auprès des juridictions concernées.

LES CANDIDATURES AU D.U. EXPERTISE DE JUSTICE SONT OUVERTES :

- [Candidature DU Expertise de justice](#)
- [Téléchargement plaquette de formation](#)

Thématique(s)

UPVD Narbonne

Mise à jour le 3 juin 2019